



Association des Centres culturels  
Rue des Palais, 44 - bte 49 - 1030 Bruxelles  
Tél : 02/ 223 09 98  
[info@centres-culturels.be](mailto:info@centres-culturels.be)  
[www.centres-culturels.be](http://www.centres-culturels.be)



Réseau des professionnels en Centres culturels asbl  
Rue du Couvent, 4 - 6810 Jamoigne  
Tél : 061/ 29 29 19  
[info@astrac.be](mailto:info@astrac.be)  
[www.astrac.be](http://www.astrac.be)

**Madame Alda Greoli**  
Ministre de la Culture et de l'Éducation  
permanente  
Place Surllet de Chokier, 15-17  
1000 Bruxelles

Bruxelles et Jamoigne, le 19 janvier 2017

**Objet : application financière du décret et premières reconnaissances**

Madame la Ministre,

Avant toute chose, recevez nos meilleurs vœux pour une année 2017 que nous espérons celle du renforcement de la culture et de la démocratie.

Début janvier, nous avons pris connaissance des annonces de vos décisions relatives à 10 demandes de reconnaissance et de leur financement. Nous avons rapidement réagi vers vos conseillers, tant les courriers nous interpellaient sur la forme et sur le fond. Une discussion engagée le 10 janvier 2017 avec Monsieur Verwilghen et Madame Van Aubel nous a permis de partager nos inquiétudes et nos demandes de clarification de vos intentions.

Comme vous le savez, à l'heure d'écrire ces lignes, la formalisation des décisions en vue de leur notification est en cours et plusieurs rencontres entre les dépositaires et votre Cabinet sont programmées. Dans ce contexte, nous insistons pour que la procédure décrétable établissant l'analyse des dossiers et les avis ainsi que les propositions résultant de cette instruction, puisse valoir à son juste titre. Ces éléments sont garants d'une objectivation des réalités de terrain. Ils permettent une vision démocratique et équitable au service du développement global du secteur.

Ce 19 janvier, nos organisations rencontrent vos conseillers pour leurs cas précis. Nous profiterons de ce temps pour rappeler plusieurs autres questions sectorielles en attente de décisions. Depuis le 10 novembre 2016, nous n'avons pas trouvé d'espace d'échange nous permettant de vous informer des positions de nos instances et de nos membres sur ces questions. Nous souhaitons que le dialogue se poursuive avec vous en personne également.

Nos interrogations portent notamment sur l'enveloppe dégagée pour les Centres culturels en 2017. L'affectation reste à clarifier avant les notifications des décisions.

La fragilisation du secteur se poursuit. La Journée de rencontres professionnelles organisée par l'ASTRAC le 12 janvier dernier, nous a permis d'en être témoin. Nous y avons constaté que le désarroi atteint un point critique.

La somme de 400.000 euros supplémentaires pour les Centres culturels en 2017 répond à votre souhait d'initier une consolidation. Mais nous craignons une redistribution de cette somme basée essentiellement sur l'octroi d'aides extraordinaires. Cela serait très mal reçu par le secteur. Les Centres culturels et leurs collaborateurs défendent de manière unanime des politiques de soutien structurel basées sur un financement adéquat du décret.

A plusieurs reprises, nous avons fait entendre nos réserves quant à un étalement trop « sévère » de la progression des subventions. Notre conviction est que les moyens disponibles permettent de mieux financer les reconnaissances dès la première année du contrat-programme.

Toujours en lien avec la question financière, certaines annonces semblent induire que les Centres culturels dont la subvention est aujourd'hui supérieure à 83.300 euros n'auraient pas la garantie de voir leur financement progresser de 20%, même si les conditions décrétales de reconnaissance sont pleinement rencontrées.

Ici aussi, l'enveloppe budgétaire disponible permet un financement plus important du décret.

Enfin, vos décisions vont établir des lignes directrices importantes et nous souhaitons nourrir vos choix en réfléchissant avec vous à leurs conséquences possibles à court et à moyen terme. Les intentions propres aux reconnaissances des actions culturelles spécialisées, les extensions de territoire, les reconnaissances de nouveaux Centres culturels et les coopérations entre Centres culturels nécessitent d'être clarifiées dans une vision globale sur le développement du secteur pour les années à venir.

Autant d'éléments qui nous amènent à vous demander un rendez-vous préalable à l'envoi des notifications de vos décisions de reconnaissance. Cet échange nous permettra de contribuer à définir la feuille de route attendue par les Centres culturels. Il sera utile également à la préparation de votre rencontre avec le secteur prévue le 28 mars 2017.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux,



Liesbeth Vandersteene  
Directrice



Matteo Segers  
Directeur de l'ACC